Les fossés

Les fossés jouent des rôles multiples :

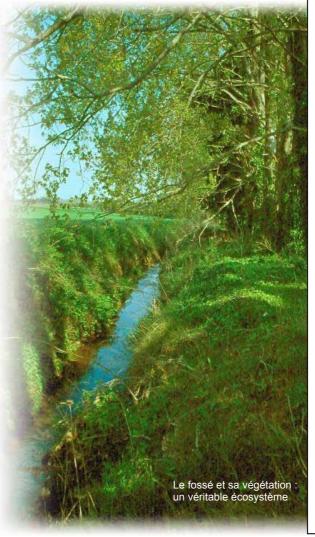
hydraulique

car ils maîtrisent l'écoulement des eaux ou participent à l'irrigation

d'épuration

et de recyclage des eaux car, lorsqu'ils hébergent une végétation et une faune diversifiées, ils sont aussi le lieu d'une intense activité bactérienne.

de maintien du patrimoine naturel et paysager car ils représentent des habitats intéressants pour la faune et la flore et contribuent à diversifier le paysage.



La végétation des fossés

Pour être fonctionnel sur le plan écologique, un fossé doit être bordé de zones herbeuses, arbustives ou arborées et héberger une végétation aquatique.

Les plantes hélophytes, comme les roseaux et les joncs, ont des racines plantées en terre qui stabilisent les berges.

Les plantes hydrophytes, comme les renoncules aquatiques, plongent leurs racines dans l'eau libre.

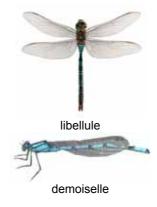


Renoncules aquatiques

La faune des fossés

Les escargots aquatiques herbivores se nourrissent de la végétation. Les bactéries épurent les eaux en consommant la matière organique.

Les larves des libellules et demoiselles, redoutables prédatrices de moustiques et autres insectes, apprécient les zones où la végétation immergée est dense.



Les fossés toujours en eau hébergent des espèces patrimoniales comme la tortue Cistude et des batraciens. Elles sont menacées par des espèces introduites comme les écrevisses américaines, la Tortue de Floride ou la plante envahissante appelée Jussie.

L'entretien des fossés

Le curage

- Le curage à sec est moins dommageable pour les talus et berges, mais il ne permet pas à la faune aquatique de s'échapper.
- Eviter le curage à blanc, c'est-à-dire le reprofilage des berges et le décapage des végétaux et de la couche de sol superficiel.
- Si possible, curer les fossés tronçon par tronçon en étalant le travail sur plusieurs années de façon à permettre la recolonisation de la partie curée par les espèces du tronçon voisin.
- Déposer les produits de curage de façon à ne pas boucher les connexions avec les fossés secondaires et à ne pas combler les dépressions servant de zones de frai.
- Réensemencer la couche superficielle du fond du fossé en ré-étalant les premiers centimètres de vase extraite qui contient graines, boutures et microfaune.

L'entretien de la végétation

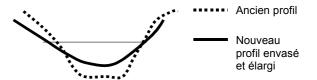
- Conserver les végétaux en crête de berge, notamment grands arbres et arbres morts.
- Interdire aux troupeaux le piétinement du lit des fossés et cours d'eau.
- Conserver la végétation des berges pour aider à leur stabilisation et préserver la diversité biologique. Si nécessaire, transplanter des touffes de jonc pour consolider les berges sensibles à l'érosion.
- Entretenir la végétation herbacée des berges par la fauche ou le broyage des talus hors de la période de reproduction de la faune et de la flore comprise entre le 1^{er} avril et le 15 juillet.

Les connexions et les vannes

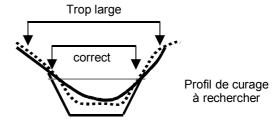
- Conserver les connexions entre les différents canaux et milieux aquatiques.
- Dans les zones humides gérées, une gestion contrôlée des vannes peut maintenir les fossés en eau afin de préserver les zones humides, sans perturber les pratiques agricoles.

Respecter le calibre des fossés

Les berges ont parfois tendance à s'éroder, ce qui accélère l'envasement du fossé.



Il ne faut pas curer à partir de la nouvelle berge résultant de l'érosion car cela élargirait excessivement le fossé. Le curage du fossé doit débuter à l'aplomb de l'ancienne berge.



Attention

- Le creusement, le recalibrage et le remblaiement de certains fossés sont soumis à déclaration ou à autorisation préalable, selon leur capacité et leur taille. Prenez contact avec la Mission Inter-Services de l'Eau à la DDAF et renseignez-vous sur le statut juridique de la zone en eau.
- Curer un fossé à l'amont d'un cours d'eau augmente son débit et, en cas de crue, cela peut avoir des conséquences dramatiques à l'aval. Tout entretien de fossé doit donc se faire en concertation étroite avec la structure de gestion de la rivière.

Expérience

Suite aux inondations de 1999, le syndicat de cru Minervois (Aude) a choisi d'imposer des mesures de réhabilitation ou d'entretien des fossés pour chaque dossier CTE. Ainsi, à partir de 2000 (et pour 5 ans), 112 exploitants se sont engagés à réhabiliter 200 km de fossés et 27 exploitants ont choisi d'entretenir 34 km de fossés.

Fiche réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, l'association Geyser, les Chambres d'Agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, la Chambre Régionale d'Agriculture et la Fédération Régionale des Chasseurs avec l'appui de la DIREN, de la Région Languedoc-Roussillon et de l'Union européenne.

Renseignements : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, Espace République, 20 rue de la République. 34000 Montpellier. Tél : 04 67 22 90 27. ■ Chambre Régionale d'Agriculture, Mas de Saporta, 34875 Lattes. Tél : 04 67 20 88 63. Sources : CEN L-R ■ Meridionalis ■ Erard et Des Touches, 1987. Photos : CTIFL ■ CEN-LR.